



## Garde alternée non reconnue - recours?

Par **Alice Noel**, le **27/04/2016** à **14:07**

Je suis divorcée depuis 2001 et mère d'un enfant de 17 ans. A notre divorce, j'ai "laissé" la garde intégrale au papa car je n'étais pas en état de m'occuper de mon fils dignement..Or, depuis 6 ans nous pratiquons la garde alternée (concrètement mon fils est à mon domicile la moitié du temps, l'autre moitié chez son père-remarié depuis 6 ans, deux enfants) mais n'avons pas modifié le jugement du divorce ; je n'ai donc droit à aucune aide (caf, impôts etc..) mais ai beaucoup de mal à faire face financièrement car je suis à peu près au SMIC..Le papa refuse que nous repassions devant le juge pour officialiser la garde alternée. Pensez vous que je puisse avoir un recours? Je me sens très démunie face à tout cela...Merci d'avance.

Alice.

Par **fabrice58**, le **27/04/2016** à **17:26**

Ce qu'on en pense ne vaut rien mais vous n'êtes pas démunie, contrairement à ce que vous pensez.

IL faut saisir le JAF pour officialiser la résidence (et non garde), ce que vous auriez dû faire depuis longtemps.

Quels aides pourriez-vous avoir de la part des impôts ?

Par **Alice Noel**, le **27/04/2016** à **20:20**

Comment saisir le JAF? l'année dernière un agent des impôts m'a contactée car j'avais enfin osé faire mention sur ma déclaration de la résidence alternée ; il m'a dit faire le nécessaire et en effet je n'ai pas eu d'impôts à payer cette année là..(je gagne genre 20 euros de trop d'habitude et paye des impôts...) Donc je compte de nouveau sur le bon vouloir de celui qui réceptionnera ma déclaration cette année...? Aléatoire et empirique.